

Stella et Max PEPPOLONI
Villa PERENNE
8, rue du Four
41110 SAINT-AIGNAN SUR CHER
06 13 81 36 22



CONTRAT DE LOCATION DE GÎTE

LOCATAIRE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe.

Stella et Max PEPPOLONI
Villa Perenne

Capacité de 10 à 12 personnes

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nombre de personnes.....
ADULTES :.....

M., Mme, Mlle.....
Adresse :.....
.....
Commune.....
Code postal :.....
e-mail :.....

Tel. Domicile :.....
Tel. Mobile :.....
Tel. Travail :.....

Enfants de 2 à 18 ans.....
Enfants de – 2 ans.....

La fiche descriptive joint au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Date du séjour, du.....à partir de 16h00 au.....avant 10h

Prix du séjour € (en lettre)
Caution..... 300.00 € (*TROIS CENT EUROS*)
Forfait ménage..... € (en lettre)
Electricité..... € (en lettre)

Stella et Max PEPPOLONI, propriétaires du gîte ne se trouvent engagés vis-à-vis du locataire que lorsqu'ils auront reçu par retour du courrier le contrat dûment signé, accompagné d'un premier versement à titre d'acompte, correspondant à environ 30 % du montant de la location, soit.....€ par chèque bancaire ou postal :.....n°.....du établi à l'ordre de PEPPOLONI à l'adresse suivante : 3 BIS PLACE DE L'ADJUDANT VINCENOT 75020 PARIS. Le solde de la location d'un montant de :.....sera réglé au plus tard à l'arrivée dans le gîte.

Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, cette proposition sera annulée et les propriétaires disposeront du gîte à leur convenance.

Remarques particulières :

.....
.....
.....

Je soussigné M..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions figurant au verso du présent document.

A Saint Aignan sur Cher,

A.....le.....
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Le

Stella & Max PEPPOLONI

Article 1 - Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2- Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 – Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - Règlement du solde

Le solde de la location est versé au plus tard à l'entrée dans les lieux.

Article 7 - État des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue

la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 8 - Dépôt de garantie ou caution

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 9 -Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 – Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 – Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans le gîte. En cas de non respect de cette clause il sera demandé au locataire de quitter le gîte.

Article 12 – Cigarette

Le gîte est un espace non fumeur dans sa totalité. Il est donc demandé aux occupants de ne pas fumer à l'intérieur de la maison. Ils sont toutefois autorisés à fumer à l'extérieur, dans la cours au premier étage. A condition de ne laisser ni mégots, ni cendres.

Article 13 – Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive.

CUISINE (aménagée)

assiettes à dessert	19
assiettes creuses	15
assiettes plates	13
bac à glaçons	1
bols	12
passoire	2
boule à thé	1
cafetière à l'italienne (2 petites, 1 grande)	3
cafetière électrique	1
couteaux	19
couteaux à steak	9
couverts à salade	1
cuillère en bois	3
cuillères à dessert	9
cuillères à soupe	12
décapsuleur	1
dessous de plat (2 petits, 1 grand)	3
économe	1
écumoire	1
Four micro-onde	1
fourchettes	19
gant de cuisine + manique	1
grille-pain	1
louche	1
ouvre-boîtes	1
pichet à eau	1
pichet à vin	1
planche à découper	1
plateaux	1
pot à lait	1
range couvert	1
réfrigérateur avec case congélation	1
spatule	1
table de cuisson avec 3 plaques électriques + four	1
tasses à café et soucoupes	12
théière	1
tire-bouchon	1
Lave vaisselle	1
toaster	1
verres ordinaires	18
sucrier	1
saladiers	6
boîtes hermétiques	3
casseroles INOX	5
couvercles Alu	1
poêle	1
faitout INOX avec couvercle	1
mini faitout INOX	2
autocuiseur INOX	1
robot (mixer)	1
plat à gâteaux	1
corbeille à fruits	1
assiette, bol, fourchette, cuillère, couteau bébé	6
1 boîte à café	1
torchons	divers

paillason	3
balais	3
raclette	1
balais brosse	2
serpillières	2
pelles	2
balais de paille	1
Aspirateur	2

SEJOUR/SALON

Table	1
chaises	8
tabourets	2
chaises hautes	2
futon	1
fauteuils	2
canapé	1
téléviseur couleur	1
lecteur DVD	1
chaîne hi-fi	1
classeur touristique et n° d'urgence	
boîte décorative (coquillages)	1
bustes décoratifs (corail noir)	3
tête de cheval	1
mini lecteur CD	1
chapeaux de paille décoratifs	4
livres + BD + magazines	divers
sèche linges + pinces à linge	1

CHAMBRE VERTE 1er étage

Lit double	1
Lit bébé	1
Table de nuit	1
Commode	1
Etagères	1

CHAMBRE OLD 1er étage

Lit double	1
Lit simple	1
Divan	1
Armoire	1
Chaise	1

Entrée 2e étage

Armoire	1

CHAMBRE JAUNE

Lit 90*200	2
Armoire	1
Table de nuit	1

CHAMBRE BLEUE

Lit 90*200	2
Armoire	1
Table de nuit	1

serviettes de table	divers
nappe	
poubelle sous l'évier	1
produits d'entretien (vaisselle, sols, vitres, ...)	divers

CHAMBRE VERTE

Lit bébé	1
Armoire	1
Jeux d'enfants	divers